

CONSEIL D'ETAT, SECTION D'ADMINISTRATION.

A R R E T

n° 149.225 du 21 septembre 2005

A.156.141/VIII-4720

En cause :

DUMOULIN Robert,
ayant élu domicile chez
Me Evelyne DEMARTIN, avocat,
place Van Meenen 14,
1060 Bruxelles,

contre :

l'Etat belge, représenté par le
Ministre de l'Economie,
ayant élu domicile chez
Me Patrick HOFSTROESSLER et
Kaat LEUS, avocats,
rue de la Bonté 5-7
1000 Bruxelles.

LE PRESIDENT DE LA VIII^e CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 1^{er} octobre 2004 par Robert DUMOULIN, qui demande l'annulation de l'arrêté du Ministre de l'Economie du 14 septembre 2004 aux termes duquel il est, à partir du 6 septembre 2004, suspendu dans l'intérêt du service;

Vu l'arrêt n° 135.760 du 5 octobre 2004 suspendant l'exécution du même arrêté;

Vu les mémoires en réponse et en réplique régulièrement échangés;

Vu le rapport de M^{me} BEECKMAN de CRAYLOO, premier auditeur au Conseil d'Etat;

Vu l'ordonnance du 19 août 2005, notifiée aux parties, ordonnant le dépôt du rapport et convoquant celles-ci à comparaître le 16 septembre 2005;

Entendu, en son rapport, M. GEUS, président de chambre;

Entendu, en leurs observations, Me RIVEROS, loco Me DEMARTIN, avocat, comparaissant pour le requérant, et Me LEMMENS, loco Me LEUS, avocat, comparaissant pour la partie adverse;

Entendu, en son avis conforme, M. HERBIGNAT, premier auditeur chef de section;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que l'arrêté ministériel du 14 septembre 2004 a été rapporté par l'arrêté ministériel du 18 novembre 2004, en son article 1^{er}; que le recours en annulation est devenu sans objet,

D E C I D E :

Article 1^{er}.

Il n'y a plus lieu de statuer.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 175 euros, sont mis à charge de la partie adverse.

Ainsi prononcé à Bruxelles en audience publique, le vingt et un septembre deux mille cinq par :

M. GEUS, président de chambre,
M^{me} HONDERMARCQ, greffier.

Le Greffier,

Le Président,

M.-Cl. HONDERMARCQ.

J.-Cl. GEUS.